



Caisse des Ecoles

77370 - Nangis

Tél. 01.64.60.52.67

Fax 01.60.67.53.17

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 17 mars 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mars à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 10 mars 2016, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS.

Etaient présents :

Mme OLAS, Mme BOUDET, M. GABARROU
M. DISCH

Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme BOUGE, Mme LAMARRE-TABARI,
Mme TOUROULT, M. TAUPIN

M. GUIMBARD

Excusés représentés :

M. BILLOUT par Mme BOUDET
Mme GALLOCHER par Mme TOUROULT
M. VEUX par Mme JEMAARI-BILLOUT
Mme GIGON par Mme OLAS

Absente :

Mme BOUJIDI

Absents excusés :

Mme ALVES REI, Mme TETE CHABON
Mme PARQUET, M. PLUVINAGE, Mme RICHEZ, Mme TAILLIEU, Mme CORNUS,
Mme DINAUT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les établissements publics administratifs de ces communes (*article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La mission principale de la caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une éducation de qualité pour tous les élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Cet établissement public attribue donc les crédits essentiels aux écoles :

➤ **Le budget de fonctionnement** :

- la dotation/élève : 64 euros et 128 euros pour les élèves d'ULIS,
- la subvention de 12 euros/élève pour les sorties scolaires,
- ainsi que tous les crédits indispensables au bon fonctionnement des écoles (*personnel, chauffage, maintenance copieurs, contrats extincteurs, vérification électrique, vêtements de travail etc...*) sont reconduits

Dans un contexte difficile, et avec de lourdes contraintes budgétaires dues à la baisse constante des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, la Caisse des écoles se trouve de plus confrontée à des dépenses incontournables.

Toutefois, en 2016, la Caisse des Ecoles maintient sa participation à la classe de découverte de l'école élémentaire le Château.

La question de ces classes de découverte pour les années à venir sera posée lors de ce comité.

➤ **le Budget investissement** :

La baisse des dotations de l'Etat incite à une grande vigilance par rapport au budget fonctionnement mais pèsera également sur le budget investissement.

C'est pourquoi il n'est pas demandé aux Directeurs des écoles de faire remonter leurs demandes, la Caisse des Ecoles se réserve la latitude d'évaluer et de régler les besoins les plus urgents des écoles en fonction des possibilités budgétaires ; par exemple l'équipement de la nouvelle classe à l'école élémentaire Rossignots, le renouvellement d'une partie du matériel informatique, etc...

2016/01 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 – BUDGET CAISSE DES ECOLES

Le comité,

Vu le décret n° 60 977 du 12 septembre 1960 relatif à la caisse des écoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 qui a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, l 4312-1 , l 5211-36 et L 5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au comité de la caisse des écoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UN :

Le comité de la caisse des écoles prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016 et du rapport ci-annexé.

FONCTIONNEMENT

Madame OLAS : *Pour l'année scolaire 2015/2016, seule l'école élémentaire du Château organise une classe de découverte : les élèves de CM2 qui partent en Angleterre en mai 2016. 32 élèves sur 33 sont inscrits. Nous espérons que malgré cela le tarif annoncé sera maintenu.*

L'école élémentaire Les Rossignots a présenté une autre forme de classe découverte : une semaine sportive à Bois le Roi sans nuitée. La Caisse des Ecoles a proposé une aide financière de 3 718 euros ce qui représentait une prise en charge conséquente, mais le projet a été annulé faute de places disponibles sur cette base de loisirs à la période souhaitée.

Monsieur GUIMBARD : *Effectivement tous les créneaux étaient complets, il est vrai qu'en février, il est déjà tard pour réserver des activités.*

Madame OLAS : *Il n'y aura donc pas de projet pour cette année scolaire aux Rossignots. Qu'en sera-t-il pour les années à venir ?*

Les conseillers municipaux rappellent leur soutien financier tant qu'il y aura des classes transplantées. Toutefois, Monsieur Le Maire a proposé d'envisager autre chose, autre aide financière qui pourrait concerner des projets d'actions culturelles, d'ouverture sur le monde, sports, sciences sous réserve que ces actions soient validées par les services de l'Education Nationale. Exemple : classe d'eau, intervenant qui vient dans une école

Monsieur GABARROU : Il serait bien qu'il y ait un départ même sur une journée, je sais qu'il y a vers Meaux, un centre où l'on peut pratiquer la voile, l'aviron.

Monsieur GUIMBARD : Les dossiers présentés doivent être en rapport avec le programme scolaire et répondre à un projet pédagogique. Pour l'année 2016/2017, le projet cirque sera présenté à nouveau. Il consisterait à la venue d'une troupe de cirque dans l'école et les élèves vivraient une semaine avec les gens du cirque. Ils pourraient pratiquer diverses activités telles que le jonglage, le trapèze, etc et un spectacle serait présenté aux familles en fin de semaine. Ce genre de projet est compatible avec les programmes scolaires.

Madame LAMARRE-TABARI : Cela s'est fait sur la commune de Grandpuits.

Monsieur GUIMBARD : La Compagnie du cirque est déjà venue à l'école, elle a vu les lieux et nous a dit que l'installation du chapiteau sur le plateau de la cour serait possible. Le coût serait d'environ 80 euros/enfant. Toutefois, cela dépend du nombre d'élèves, pour cette année c'est ce montant qui nous avait été indiqué.

Madame OLAS : La proposition de Monsieur Le Maire de réfléchir à une subvention est de 12 euros/élève, comme cela se fait pour les sorties scolaires actuellement. Que pensez-vous de cette idée ?

Monsieur GABARROU : Cette subvention ne serait pas versée dans le même cadre que l'aide aux classes de découverte ?

Madame OLAS : Cela serait prévu dans la ligne budgétaire « subventions ».

Madame JEMAARI-BILLOUT : Cela remplacerait l'aide aux classes de découverte ?

Madame OLAS : Non, cela ne remplace pas. Si une classe a un projet de classe transplantée, elle sera toujours aidée financièrement. Nous essayons d'aider les projets mais en gardant un budget équilibré. A ce jour, nous ne savons pas quel est l'avenir des NAP ; si les subventions actuelles sont maintenues (CAF, Etat), nous les maintiendrons mais si elles devaient disparaître, alors nous ne serions pas en mesure de continuer. Dans ce cas, nous pourrions envisager qu'une partie de la dépense soit destinée à financer de nouveaux projets présentés par les écoles.

Monsieur GABARROU : Le prix/enfant séjour Angleterre est de 549 euros. Comment se répartissent les familles dans les catégories de Quotient Familial ?

Madame OLAS : Les participations des familles, les années passées, représentaient environ 50 % du montant de la dépense.

Monsieur GABARROU : Vous dites que la Caisse de Ecoles donne 475 euros/enfant mais ce n'est pas vraiment ainsi puisque les familles paient une participation. La Caisse des Ecoles retouche donc un montant en recettes. Si la Caisse des Ecoles donnait 300 euros/enfant, sans distinction de tranche de Quotient Familial, tout le monde serait sur le même pied d'égalité.

Madame BOUDET : Même si la Caisse des Ecoles a une recette, les sommes reçues restent destinées à l'éducation, donc aux enfants.

Madame OLAS : Nous vous donnerons les chiffres de répartition des familles par tranche de Quotient Familial. L'incitation au départ en classe transplantée reste la priorité, et la question de l'aide pour d'autres projets est à réfléchir.

INVESTISSEMENT

Madame OLAS : Une ouverture conditionnelle est annoncée à l'école élémentaire Les Rossignots ; ce qui portera à 11 le nombre de classes, dont une ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Pour installer cette classe, il a fallu trouver un local. Cette école a eu à l'origine, 12 classes. Une classe avait été transformée en salle informatique avec pose d'une cloison pour faire une réserve, elle se trouve au fond du 2^{ème} couloir.

La cloison délimitant la réserve sera abattue, les fenêtres qui avaient été occultées seront débouchées. La partie réserve sera transférée dans le hall, où un local sera installé le long du bureau du directeur.

Les travaux seront réalisés durant l'été, Monsieur GUIMBARD commandera le mobilier (tables, etc.....). Les travaux s'élèvent à 36 404,70 euros TTC. Lors du Conseil municipal du 07 mars 2016, deux délibérations ont été votées pour solliciter des subventions (réserve parlementaire et fonds de soutien à l'investissement public local) pour un montant total de 24 269,80 euros TTC.

Les effectifs prévisionnels augmentent, également pour la restauration scolaire et le restaurant central atteint ses limites ; une réflexion est donc engagée pour emmener des élèves de l'école élémentaire Les Rossignots à la restauration des Roches à compter de septembre 2016. Le réfectoire peut accueillir 160 élèves sur 2 services. Toutefois, des travaux seront nécessaires pour la partie cuisine/plonge/local poubelles. Il sera également nécessaire de prévoir l'achat de nouveaux matériels pour le réchauffage et la plonge pour un montant total de 46 493,37 euros TTC (travaux : 10 960,25 € + équipement : 35 533,22 €).

Lors du Conseil Municipal du 07 mars 2016, pour ces travaux également des demandes de subventions ont été votées (réserve parlementaire et DETR 2016 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant total de 20 280,12 euros TTC.

Monsieur GABARROU : Pour le transport des élèves de l'école Les Rossignots vers la restauration des Roches, faudra t-il prévoir un autre transport bus que celui déjà existant pour les maternelles ?

Madame OLAS : Oui, ce sera un deuxième transport.

Pour ce qui est des équipements informatiques dans les écoles, nous avons prévu une dépense de 13 260 euros pour renouveler du matériel devenu obsolète et acheter de nouveaux équipements.

Monsieur GABARROU : A Nangis, il y'a un certain retard au niveau des équipements numériques dans les écoles : tablettes, vidéo projecteurs

Madame OLAS : En ce qui concerne l'acquisition de tablettes numériques, il est envisagé de faire un groupe de travail avec les enseignants des 4 écoles élémentaires afin de mener une réflexion sur ce sujet. Nous avons rencontré Monsieur MIOLANE, animateur TUIC (Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication), à l'Inspection de l'Education Nationale de Provins, l'an dernier et avons discuté avec lui de ce sujet. Ce matériel représente une dépense importante.

Madame JEMAARI-BILLOUT : Le problème avec les tablettes c'est que ce matériel devient vite obsolète.

Madame OLAS : Oui, c'est pour cela que si nous investissons dans un tel matériel, il faut bien réfléchir en amont.

Madame JEMAARI-BILLOUT : Oui, et il faudrait prévoir, au budget, le renouvellement.

Madame TOUROULT : Cela serait possible dans chaque classe ?

Monsieur GUIMBARD : Je pense qu'une mallette d'une trentaine de tablettes/école serait déjà bien car tous les enseignants ne sont pas forcément prêts à utiliser ce matériel.

Monsieur GABARROU : Une école a été dotée de 7 ordinateurs récemment, donnés par un parent, comment ont-ils été répartis ?

Madame OLAS : Oui, ils ont été donnés par un parent de l'école élémentaire du Château pour cette école.

En ce qui concerne les vidéo projecteurs, il est prévu d'en acheter 3 en 2016.

Monsieur GUIMBARD : Je pense qu'il ne faut pas mettre en concurrence ces deux types de matériels, mais faire en fonction du budget disponible. Les deux matériels sont intéressants et utiles. Dans notre école, nous avons du matériel informatique de qualité mais il serait utile d'avoir un vidéo projecteur dans chaque classe.

Madame OLAS : Le don de 7 PC a permis de prévoir l'achat du 3^{ème} vidéo projecteur.

Madame JEMAARI-BILLOUT : Serait-il possible d'avoir comme il y'a quelques années, un bus municipal pour les sorties, les trajets piscine, etc

Monsieur GABARROU : Le problème avec ce genre de véhicule est qu'il faut plusieurs conducteurs.

Madame OLAS : Effectivement, et lorsque nous avons « perdu » le bus, nous avons également « perdu » les conducteurs et la formation est très onéreuse.